

avis

Avis n°2022-13

présenté au nom de la commission Éducation, formation,
enseignement et recherche
par Joëlle PARIS

Schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la Région Ile-de-France 2023-2028

3 nov. 2022



Avis n° 2022-13
présenté au nom de la commission Education, formation, enseignement et recherche
par **Joëlle PARIS**

3 novembre 2022

Schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la Région Ile-de-France 2023-2028

Certifié conforme

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eric BERGER". The signature is written in a cursive style with a horizontal line extending from the end of the name.

Eric BERGER

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment l'art L. 4142–1 ;
- La loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 portant sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie et plus particulièrement son article 57, repris par l'article L214-13 modifié du code de l'Education ;
- La loi n° 2013-66 du 22 juillet 2013 portant sur l'enseignement supérieur et la recherche, et notamment ses articles 39, 40 et 41 ;
- La loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système licence-master-doctorat ;
- La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015,
- La délibération du Conseil régional n° CR 34-16 du 18 mars 2016 portant création d'un comité scientifique régional auprès de la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, chargé d'éclairer les questions soulevant des enjeux scientifiques dont le Conseil régional est amené à se saisir dans le cadre de ses politiques en premier lieu, d'émettre un avis sur la pertinence scientifique desdites politiques et notamment du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) en second lieu, et de conduire des missions d'évaluation des résultats scientifiques des actions menées par la Région dans le cadre de sa politique en faveur de la recherche et de l'innovation en dernier lieu ;
- Le rapport et l'avis du Ceser n° 2009-02 du 16 mars 2009 relatifs à la politique régionale de l'accueil, de l'information et de l'orientation tout au long de la vie, présenté par M. Gérald LEHMANN ;
- Le rapport et l'avis du Ceser n° 2011-11 du 30 juin 2011 relatifs à l'apprentissage dans l'enseignement supérieur en Ile-de-France, présentés par M. Benoît EURIN ;
- La contribution du Ceser au rapport CR n° 81-11 du 28 septembre 2011 relatif au contrat d'objectifs et de moyens en faveur de l'apprentissage 2011-2015, présentée par M. Bruno JOUVENCE ;
- Le rapport et l'avis du Ceser n° 2015-04 du 21 mai 2015 relatifs à « quelle politique régionale en matière d'enseignement supérieur et de recherche pour renforcer les coopérations entre monde de la recherche et de l'innovation et celui des PME/TPE franciliennes ?» présenté par M. Jean-Luc TUFFIER ;
- L'avis du Ceser n°2017-11 du 14 septembre 2017 relatif au Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2017–2021 ;
- L'avis et le rapport du Ceser n°2019-11 du 17 octobre 2019 relatifs à l'intégration de l'évolution climatique au cadre de vie des lycées franciliens ;
- La contribution du Ceser en date du 7 mars 2019 portant sur l'augmentation des frais d'inscription à l'université pour les étudiants étrangers hors Union Européenne ;
- L'avis et le rapport du Ceser n°2021-08 du 29 avril 2021 relatifs à l'amélioration des conditions de vie étudiante en Ile-de-France : des leviers pour agir ;
- L'avis du Ceser n°2022 – 04 du 12 mai 2022 relatif au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022–2028 ;
- L'avis du Ceser n°2022-11 du 6 octobre 2022 relatif au Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles 2022–2027 ;
- Le précédent SRESRI 2017–2021 prolongé en 2022 ;

- Le projet de SRESRI 2023–2028 présentant, conformément à l'article L 214-2 du Code de l'éducation, les priorités et grandes orientations de la politique de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;
- La lettre de saisine en date du 6 septembre 2022 de la Présidente du Conseil régional relative au Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2023-2028, adressée au Président du Ceser.

La Commission Education, formation, enseignement supérieur et recherche du Ceser ayant entendu Madame Bénédicte DURAND, rectrice déléguée en charge de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à la région académique Ile-de-France, lors de sa réunion du 21 septembre 2022.

Entendu :

- L'exposé oral présenté par Mme Joëlle PARIS au nom de la commission Education, formation, enseignement et recherche ;

Considérant :

La concertation préalable conduite par la Région au printemps 2022 par l'organisation d'ateliers thématiques décentralisés dans les différents départements franciliens ;

Le bilan réalisé par l'Institut Paris Région, présenté lors de la réunion du 5 juillet 2022 organisée dans les locaux de la Région en présence du Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Emet l'avis suivant :

Introduction

Le Ceser déplore le délai très court entre la réception du projet de SRESRI et le vote du projet d'avis par la commission. De ce fait, aucune audition de personnalités de la Région n'a été possible.

Le Ceser constate que le bilan de l'ancien SRESRI par la Région est insuffisant, par le manque d'éléments quantitatifs et d'indicateurs. Le document présenté s'apparente plus à un cadrage qu'à une évaluation de la politique publique menée dans ce domaine par la Région.

Le Ceser rappelle qu'il a récemment effectué un travail approfondi sur la question de la précarité étudiante au mois d'avril 2021. Il s'interroge sur la prise en compte des précédents travaux relatifs à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation effectués depuis 2009.

Comme le souligne à juste titre la Région¹, l'Ile-de-France agit comme un véritable aimant en matière d'Enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Elle est la première destination mondiale des investissements en Recherche et Développement. Elle est au premier rang européen pour le dépôt de brevets et au troisième rang mondial en nombre de centres d'innovation. D'autres chiffres sont tout aussi réjouissants : 787175 étudiants (soit 26% des 3 millions d'étudiants en France²), 23200 doctorants, 15 universités, 70 écoles, un patrimoine immobilier de 1,4 million de m².

Le Ceser relève que le cumul des budgets ESRI des Régions s'élève à 998 millions d'euros quand celui de l'Ile-de-France représente 24% soit 237 millions d'euros³.

¹ Dans son document « L'enseignement supérieur et la recherche en IDF à travers 14 réalisations emblématiques », expo photos 10-2022, d'où les chiffres qui suivent sont extraits.

² <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/la-france-compte-3-millions-detudiants-1780209>

³ MESRI-SIES, enquête annuelle sur le financement de la recherche (R&T) et de l'enseignement supérieur (ES&VE) par les collectivités territoriales 2021.

Compte tenu de ce contexte, le Ceser appelle la Région à produire des efforts à la mesure de ces chiffres pour améliorer ce qui doit l'être.

A cet égard, le Ceser attire l'attention de l'exécutif sur plusieurs points.

AXE 1 Vie étudiante, réussite et attractivité des campus

Article 1 : Logement et restauration des étudiantes et étudiants

Le Ceser attend de la Région qu'elle poursuive son action à un haut niveau d'engagement dans le domaine de la création ou de la rénovation des bâtiments et équipements de la vie étudiante.

Le Ceser salue à cet égard les réalisations effectuées dans différents campus franciliens dans le cadre du précédent CPER 2015–2020, financées ou co-financées par la Région, comme le campus de sciences humaines et sociales Condorcet, à Aubervilliers.

Dans un contexte de pénurie de logements étudiants jamais résorbée à ce jour, accentuée par la démographie étudiante croissante, le Ceser, dans son avis et rapport « Améliorer les conditions de vie étudiante en Ile-de-France : des leviers pour agir »⁴, comme les députés dans leur rapport d'information n°4817 sur le logement et la précarité des étudiantes et étudiants, des apprentis et des jeunes actifs⁵ rappelle que le logement est un facteur clé de la précarité des jeunes et alerte sur la nécessaire vocation sociale du logement des jeunes.

Plus que dans les autres régions, l'accès au logement social étudiant reste une difficulté particulièrement aiguë pour les étudiantes et les étudiants d'Ile-de-France.

Le Ceser appelle à un effort important de création de logements sociaux étudiants de qualité, telle que la maison de l'Ile-de-France à la cité universitaire de Paris.

Il appelle la Région à conventionner avec les grands opérateurs existant à l'échelon régional que sont notamment le CROUS et l'Assistance publique hôpitaux de Paris (APHP), ou à favoriser les dispositifs innovants.

Le Ceser alerte sur des cas spécifiques comme celles et ceux des étudiantes et des étudiants en rupture familiale ou sociale, en stage, en mobilité interrégionale ou internationale, en apprentissage, en formation sanitaire et sociale, pour lesquels ces difficultés sont particulières ;

Les étudiantes et étudiants en apprentissage ne bénéficient pas des bourses CROUS et connaissent des difficultés particulières de logement dans les cas où le lieu de la formation théorique et celui de l'entreprise d'accueil sont éloignés.

Le Ceser appelle également à la poursuite de l'action régionale sur les restaurants universitaires et à une grande vigilance sur la qualité de l'offre de restauration en repas chauds qui ne doit pas être remplacée par une offre alternative de moindre qualité.

Afin que les étudiants situés sur des lieux de formation délocalisés n'ayant pas accès à un restaurant universitaire puissent avoir accès à une offre alimentaire de qualité et à tarification sociale, le Ceser préconise de multiplier les conventionnements (avec les centres hospitaliers, lycées ou autres lieux de restauration collective).

Article 2 : Précarité financière étudiante

2-1 Bourses

Le Ceser préconise un renforcement du budget régional consacré aux bourses d'études.

⁴ avis et rapport du Ceser n°2021–08 du 29 avril 2021

⁵ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b4817_rapport-information

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ayant annoncé une concertation imminente en vue d'une évolution du système des bourses de l'Etat, le Ceser appelle la Région à jouer son rôle dans cette concertation et à intervenir en faveur d'un élargissement des bénéficiaires des bourses et une indexation de celles-ci sur l'augmentation du coût de la vie.

Concernant spécifiquement les bourses de la Région, le Ceser appelle, compte tenu de la situation de précarité dans laquelle se trouvent de nombreux étudiants et étudiantes franciliens, à augmenter le nombre des bénéficiaires et à augmenter le montant des bourses pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

Il appelle également la Région à assurer un calendrier du versement des bourses régionales, adapté au calendrier de la vie étudiante avec un premier versement dès l'amont de la rentrée universitaire.

Le Ceser attire l'attention sur le coût croissant de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) et son importance dans le budget de rentrée des étudiants et étudiantes, seuls les boursiers en étant exemptés. Le Ceser propose la création d'une aide régionale à destination des étudiantes et étudiants.

2-2 Précarité menstruelle

Dans le cadre de la lutte contre la précarité étudiante et pour l'égalité femmes/hommes, le Ceser appuie l'action régionale de déploiement de distributeurs gratuits de protections périodiques dans les universités⁶.

Cet investissement (l'approvisionnement des distributeurs est à la charge des établissements) reste cependant à poursuivre par la Région : le Ceser souhaite s'assurer que la mise en œuvre de ce déploiement est réalisée sur l'ensemble des campus du territoire, comprenant les sites délocalisés. Il propose que ce déploiement soit poursuivi avec un critère plus large que le critère actuel d'un distributeur par bâtiment avec, par exemple, des critères relatifs au nombre d'étudiantes sur les sites ainsi qu'à la disposition des locaux.

Article 3 : Coordination des réseaux d'accueil et de mobilité étudiante

Le Ceser appelle la Région à favoriser significativement l'accueil et la mobilité entrante et sortante des étudiantes et étudiants.

Le Ceser propose que la Région crée des Bourses régionales de mobilité pour les étudiantes et étudiants les moins favorisés ou des compléments régionaux de bourses sur cette thématique.

Le Ceser alerte sur la question du montant des frais d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires⁷. D'une part, le montant de ses frais peut conduire la Région à se priver en amont des talents et de l'énergie de jeunes issus de continents en plein développement et d'autre part, il est constaté que les étudiants étrangers apparaissent comme surreprésentés parmi les étudiantes et étudiants en situation de précarité.

Le Ceser propose la création de guichets d'accueil physiques et numériques - mobilité par université ou par regroupements universitaires pour les étudiants étrangers, abordant notamment la problématique du logement et de la vie étudiante, d'autant qu'ils sont 35 % des étudiants étrangers accueillis en France à choisir l'Ile-de-France pour leurs études⁸.

A cet égard, le Ceser souligne que les logements pour accueillir les étudiantes et étudiants étrangers manquent cruellement et que, de façon générale, les difficultés de logement brident la mobilité des étudiantes et étudiants les moins favorisés, les jeunes renonçant à prendre le risque de résilier leur

⁶ <https://www.iledefrance.fr/plan-durgence-en-faveur-des-etudiants-lutte-contre-la-precarite-menstruelle-des-etudiantes>

⁷ Contribution du Ceser en date du 7 mars 2019 portant sur l'augmentation des frais d'inscription à l'université pour les étudiants étrangers hors Union Européenne

⁸ « L'enseignement supérieur et la recherche en Ile-de-France à travers 14 réalisations emblématiques », Région Ile-de-France 2002

bail pendant leur période de mobilité et n'ayant pas les moyens de payer deux loyers simultanés sur une même période de plusieurs mois.

Article 4 : Engagement étudiant

Le Ceser reconnaît l'importance de l'engagement étudiant pendant les périodes difficiles, comme la période récente de crise sanitaire. Le Ceser salue le soutien régional à certains dispositifs contre la détresse étudiante comme NightLine, service d'écoute par et pour les étudiantes et les étudiants. Au-delà du soutien traditionnel à la vie associative étudiante, le Ceser appelle à faciliter les formes innovantes et la pluralité des initiatives de l'engagement étudiant.

Le Ceser propose la création d'un fonds régional d'accompagnement à l'engagement étudiant. Ainsi la Région pourrait faciliter la promotion d'évènements, le soutien à la création de modules de formation et de partage d'expériences du type CFGA (certificat de formation à la gestion associative).

AXE 2 Recherche et innovation, créer du lien et des lieux pour consolider le leadership scientifique et industriel francilien

Le Ceser constate que l'objectif national des 3% du PIB consacré à la recherche n'est pas atteint aujourd'hui et préconise de façon générale de consacrer plus de moyens financiers au service de l'enseignement supérieur et de la recherche.

D'une façon générale, le Ceser insiste sur la nécessité d'accompagner les efforts d'investissements par des moyens de fonctionnements proportionnés.

Par exemple le financement d'un nouveau laboratoire de recherche doit prendre en considération les dépenses de fonctionnement à venir, qu'il s'agisse du transport, de l'entretien ou de la réparation d'équipements de recherche.

Article 5 : Aide aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs

Le Ceser préconise d'augmenter le nombre de bourses pour les doctorants franciliens, en particulier dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales.

Par ailleurs, le Ceser alerte sur l'urgence à anticiper la vague de départs en retraite des chercheurs et enseignants-chercheurs et les difficultés dans les recrutements à venir, dans un contexte déjà marqué par des tensions.

Afin de soutenir l'attractivité de l'Ile-de-France pour les chercheurs et enseignants-chercheurs, l'amélioration de leurs conditions d'accueil, de financements et de rémunération constituent des facteurs-clé.

Le Ceser préconise la création de bourses régionales de mobilité entrante pour les chercheurs et enseignants-chercheurs, afin de soutenir les chercheurs et enseignants-chercheurs venant d'autres régions françaises et de l'étranger.

Le Ceser préconise la création d'un guichet unique d'accueil, d'aide administrative et à l'installation proposant une aide à la recherche d'un logement et une aide à l'insertion professionnelle du conjoint et salue à ce titre le développement du réseau Acc&ss Paris Ile-de-France, qu'il appelle à poursuivre.

Enfin, le Ceser alerte sur les conditions de rémunération des enseignantes et enseignants vacataires à l'université, avec des délais de paiement particulièrement longs et appelle la Région à plaider auprès de l'Etat en faveur d'une normalisation des conditions de rémunération de ces personnels.

Article 6 : Promotion de la recherche auprès des collégiens, lycéens et des étudiants de premier cycle

Le Ceser félicite la Région pour certaines initiatives tendant à promouvoir la recherche auprès des jeunes comme le programme « Paroles de chercheuses et de chercheurs », qui s'adresse à des lycéennes et lycéens déjà engagés sur une voie scientifique, et la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences (MISS), initiative commune de la Région Ile-de-France, de l'université de Paris-Saclay et du CNRS.

Le Ceser appelle à mieux valoriser la recherche auprès des étudiantes et étudiants eux-mêmes, en sensibilisant les étudiants de premier cycle aux enjeux et aux métiers de la recherche dans leurs propres universités, par des rencontres avec des chercheuses et chercheurs (*role models*) et la présentation de laboratoires de recherche universitaires.

Le Ceser appelle la Région à évaluer ce type d'initiatives et le cas échéant à les développer sur d'autres sites du territoire francilien afin de faire davantage connaître la recherche et les métiers de la recherche aux jeunes.

Le Ceser appelle la Région à soutenir l'organisation d'évènements autour de la Recherche.

Article 7 : Coordination de la recherche et de l'innovation

Pour le Ceser, de façon générale, une meilleure coordination doit être envisagée pour la recherche et l'innovation en Ile-de-France et la Région doit jouer un rôle déterminant pour favoriser cette meilleure coordination.

Le *PlayGround* à Saclay, récemment créé avec le soutien de la Région qui lui a accordé 3 M€ au titre de Grand lieu d'innovation (GLI) est emblématique à ce titre.

La répartition plus harmonieuse des pôles de recherche doit s'accompagner d'un équilibre de la recherche sur le territoire francilien et le Ceser espère la création d'autres lieux similaires au *PlayGround* au nord et à l'est du territoire francilien.

Article 8 : Accès aux financements européens pour la recherche

L'action de la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens peut permettre un meilleur fléchage des aides vers la recherche. Le Ceser considère qu'il faut favoriser la recherche de cofinancements européens sur les projets correspondant aux priorités régionales, le cofinancement sur la rénovation verte de bâtiments, les financements de la recherche fondamentale et de l'innovation.

L'amélioration de la bonne consommation et utilisation des fonds européens doit être poursuivie et accrue⁹.

Le Ceser invite la Région à s'engager dans les grands objectifs du programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation Horizon Europe, qui permettrait des financements supplémentaires de contrats doctoraux et post-doctoraux, et par conséquent de maximiser l'impact de la recherche.

L'accent doit être mis sur l'aide à l'ingénierie des financements européens. A cet égard, le soutien et l'accompagnement régionaux aux personnels des universités en charge de la mobilisation des financements européens pour la recherche doivent être développés. Ce type d'accompagnement s'avère en effet efficace.

⁹ communication du Ceser du 3 novembre 2022 relative à la mise en œuvre des fonds européens par la Région Ile-de-France

AXE 3 Accès à l'enseignement supérieur, formation et orientation tout au long de la vie. Donner aux Franciliennes et Franciliens les outils pour réussir et être partie prenante de leur avenir

Article 9 : Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur

En raison d'un pic démographique actuellement constatable au niveau des lycées, le nombre d'étudiantes et d'étudiants franciliens va croître dans les prochaines années.

Pour absorber cette génération, le Ceser préconise plusieurs mesures : rénover et agrandir des bâtiments ; augmenter l'accessibilité des campus des académies de Versailles et Créteil par les transports en commun ; envisager la création d'un nouveau pôle universitaire en grande couronne. Ces mesures doivent être construites en cohérence avec le rééquilibrage territorial.

Pour le Ceser, la tentation de développer l'enseignement à distance pour absorber ce pic étudiant n'est pas une solution pérenne.

De façon systématique, la réversibilité des infrastructures d'enseignement supérieur (créations ou rénovations lourdes) doit être prévue et soutenue.

Article 10 : Orientation

Les moyens des services d'orientation dans les universités doivent être garantis, à proportion du nombre d'usagers.

Ces services doivent être accessibles à tous les publics (y compris les publics en reconversion).

La coordination des acteurs de l'orientation au sein des bassins d'emploi doit être renforcée, et l'échelle territoriale est pertinente pour cela.

Pour autant, l'orientation ne doit avoir pour effet ni le cloisonnement ni l'assignation de certaines populations de jeunes dans leur quartier d'origine. L'échelon de l'information sur l'orientation doit être régional, voire ouvert sur les autres régions et l'international.

La lisibilité du site Oriane.info et la remontée des offres de formations universitaires et publiques doivent être perfectionnées. Cela passe par un meilleur accès des informations aux jeunes et aux familles sur Oriane.

Le Ceser propose de mettre en place un référencement clair pour les jeunes et les familles permettant de distinguer les formations débouchant sur un diplôme de l'enseignement supérieur, une certification professionnelle du RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), ou un autre titre. Cette vigilance est d'autant plus importante pour les formations en apprentissage, très fortement concurrencées par le secteur privé.

Au-delà du développement des outils, il faut assurer et renforcer les moyens humains dans les services d'orientation pour un accompagnement personnalisé et dans la durée des publics.

Le calendrier, le périmètre des missions et les moyens de la nouvelle Agence régionale d'orientation doivent être mieux définis. Le Ceser s'inquiète de l'absence de tuilage et de la disparition des compétences, dans la mesure où la suppression de Défi Métiers précède la création de l'Agence.

La Commission insiste sur l'importance de la formation continue des personnels en charge de l'orientation.

Des dispositifs d'intégration professionnelle plus efficaces doivent être développés dans les universités et la lisibilité des offres de formation doit être améliorée pour une meilleure adéquation de l'intitulé de la formation et son contenu effectif.

D'après l'Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE), seulement 23% des étudiants déclarent que la principale raison du choix de leur formation initiale est un projet professionnel bien précis. Afin de réduire la part importante d'orientation par défaut, l'orientation par les pairs (intervention d'étudiants dans les lycées par exemple) est un levier majeur en complément de l'action régionale, que la CEFER juge pertinent de mentionner dans cet avis.

Le Ceser rappelle l'importance de favoriser les actions des associations et des tutorats dans l'orientation en lycée. Les actions par les pairs, complémentaires des dispositifs étatiques et régionaux, doivent être soutenues et développées auprès des lycéens.

Article 11 : Innovation pédagogique

Le soutien aux innovations pédagogiques doit être renforcé.

L'innovation pédagogique ne doit pas être limitée au numérique, elle intègre aussi les FabLab, le design pédagogique, la pédagogie autour du jeu et les mises en situation en classe, le travail en mode projet présentiel etc.

L'innovation pédagogique doit être portée tant sur le format distanciel que présentiel. Le regroupement d'étudiantes et étudiants dans des lieux leur permettant de suivre ensemble les enseignements à distance peut répondre à un besoin pour les étudiants mais le Ceser appelle à la vigilance nécessaire pour ne pas sacrifier l'enseignement en présentiel au profit du distanciel.

Article 12 : Accès aux stages

Le Ceser constate que l'accès aux stages reste problématique pour les étudiantes et étudiants franciliens, a fortiori pour ceux qui ne bénéficient pas de réseaux, mettant en évidence des inégalités socio-territoriales.

Le Ceser encourage la Région à faciliter l'accès aux stages. Il attend des précisions sur le projet d'Agence régionale de la promesse républicaine qui doit inclure une plateforme de mise en relation des entreprises et organisations avec les personnes en recherche de stages.

Dans le cadre des subventions accordées par la Région et conditionnées à l'accueil de stagiaires, le Ceser suggère la création d'une plate-forme mettant en relation les entités subventionnées et les jeunes en recherche de stages.

Article 13 : Développement durable

- Accompagnement des formations

Le Ceser souligne que l'effort à produire pour le respect des engagements en matière de développement durable doit se réaliser en transversalité dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

La Région doit amplifier son rôle de soutien et valorisation de projets pédagogiques, de recherche et d'innovation relatifs aux grands enjeux du développement durable, dont la transition écologique et énergétique, la préservation de la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets, la qualité de l'air etc.

La Région a aussi une place volontariste à tenir dans le développement et le soutien aux formations répondant à ces enjeux.

Le Ceser préconise que la Région contribue à l'équipement des plateaux techniques nécessaires à ces formations et nouvelles filières, par exemple pour les BTS des lycées professionnels.

- Sobriété et adaptation des bâtiments au changement climatique

Au niveau national, plus de la moitié du parc immobilier universitaire est classé D, E ou F en termes de performance énergétique, selon un rapport¹⁰ 2019 préalable à la Loi de programmation de la recherche. Les rapporteurs calculent que la rénovation de F à A du parc de 10 millions de m² permettrait d'économiser l'énergie à hauteur de 1,75 milliard d'€/an, pour un coût de rénovation estimé à 1 milliard d'€ sur 5 ans. Ces travaux d'isolation seraient déjà rentabilisés s'ils avaient débuté dès 2019.

Le Ceser souligne la rentabilité de l'isolation thermique des 1,4 million de m² du parc universitaire francilien et appelle les partenaires à entreprendre au plus vite cette rénovation.

Le Ceser a élaboré en novembre 2019 un avis et rapport « Intégrer l'évolution climatique au cadre de vie des lycées franciliens » et se réjouit de la publication par la Région du « Guide aménagement et construction durable pour l'immobilier universitaire ».

Le Ceser constate avec satisfaction que ses recommandations, aisément transposables du parc des lycées à l'immobilier universitaire, sont appliquées à des réalisations récentes de lieux d'études et de vie ESR emblématiques, tels que l'Institut pour le Climat et l'Environnement (ICE) à Saclay, la Maison de l'Ile-de-France à Cité Universitaire, la Maison des Sciences de l'Environnement à Créteil, le Grand Equipement Documentaire à Aubervilliers et une dizaine d'autres bâtiments¹¹. Pour ces réalisations, l'accent est notamment mis sur la conception bioclimatique, la végétalisation, la ventilation naturelle nocturne, les brasseurs d'air qui permettent d'éviter la climatisation ainsi que d'autres techniques de confort thermique d'été.

Dans un rapport d'information¹² déposé il y a 1 an, le Sénat pointe le caractère énergivore du parc immobilier universitaire et qualifie « d'impérative » la transition énergétique des bâtiments universitaires. Le Sénat préconise un vaste plan d'investissement visant à la rénovation globale du parc universitaire, condition pour des campus du 21^{ème} siècle.

Le Ceser encourage la Région à systématiser les règles de construction, agrandissement et réhabilitation prenant en compte l'évolution climatique et la transition énergétique à l'ensemble du bâti « Enseignement Supérieur et Recherche » (ESR) sur lequel la Région intervient, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région ».

En conclusion :

Le Ceser salue la grande compétence des agences et associations régionales telles que l'Institut Paris Région, l'Agence Régionale Energie-Climat, BruitParif, AirParif, dont les études, analyses et bilans sont de précieux appuis de prospective et d'actions, qui permettent à la Région de se fixer des objectifs ambitieux et d'agir en conséquence.

L'Institut Paris Région a justement documenté dans son ouvrage « Fragiles métropoles » (les cahiers n°179 janvier 2022), les faiblesses de notre Région Capitale révélées par la crise du Covid conjuguée à l'accélération et l'intensification du changement climatique. L'impact de la situation géopolitique actuelle pèse aussi sur la Région en 2022, notamment en matière de fourniture d'énergie.

Ce constat plaide pour l'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, dont la bonne santé est un véritable facteur de résilience territoriale.

¹⁰ Rapport préalable à la Loi de programmation de la recherche du GT1, datant de 2019 et piloté par l'actuelle ministre de la Recherche Madame S. Retailleau, le PDG du CNRS Monsieur A. Petit, et Monsieur C. Villani

¹¹ Exposition photos et catalogue « L'enseignement supérieur et la recherche en IDF à travers 14 réalisations emblématiques » - octobre 2022

¹² Rapport d'information Sénatorial n° 842 déposé le 22 septembre 2021 « Optimisation de la gestion de l'immobilier universitaire à l'heure de la nécessaire transition écologique et du déploiement de l'enseignement à distance » <http://www.senat.fr/rap/r20-842/r20-842.html>

C'est pourquoi de l'avis du Ceser, la Région a tout à gagner à miser massivement sur l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation.

La recherche de l'excellence, incontournable pour permettre à la Région de consolider son rang international au niveau de l'ESRI, doit impérativement s'accompagner des moyens suffisants pour amener le plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants au meilleur niveau d'études possible, pour un gain collectif sociétal partagé. D'une part, il est reconnu que la plupart des métiers du futur demandent davantage de qualifications, d'autre part, c'est l'élévation de ce niveau d'études global qui garantira l'accès au marché de l'emploi puis la souplesse nécessaire au déroulement de vies professionnelles moins linéaires que par le passé.

Le Ceser encourage la Région à investir pour l'ESRI de façon équilibrée dans tous ses territoires, dans tous ses champs d'intervention et à un niveau cohérent tant avec la démographie étudiante, les enjeux cruciaux de ce 21^{ème} siècle que les objectifs recherchés en matière de leadership européen et international.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 136

Pour : 120

Contre : 4

Abstentions : 8

Ne prend pas part au vote : 4

